

## Cherchons toujours à inclure les chômeurs plutôt qu'à les exclure

Carte blanche publiée dans l'Écho du 31 mai 2024 (accès abonnés)



**L**e taux d'emploi en Wallonie est aujourd'hui légèrement au-dessus de la barre des 65%, contre 66,5% à Bruxelles et 76,8% en Flandre. Alors que l'objectif du gouvernement wallon était d'atteindre 68,7% au terme de la présente législature, un nouvel objectif – inscrit au cœur du Plan de relance wallon – vise un taux d'emploi de 75% pour les 20-64 ans à l'horizon 2030!

Comment ne pas se féliciter d'un tel objectif? Comment ne pas se réjouir de la perspective d'un avenir économique et social meilleur pour les chômeurs en Wallonie qui, finalement, n'attendent que cela: un emploi stable, durable, épanouissant et valorisant? Si le cap est fixé, il reste néanmoins à trouver le chemin pour y arriver...

À entendre les déclarations de certains représentants politiques depuis plusieurs mois, la solution serait très simple. Il suffirait, après deux années d'allocations et d'inactivités professionnelles, d'exclure les chômeurs pour les diriger vers le CPAS, là où ils pourront éventuellement bénéficier d'un revenu d'intégration sociale (RIS) et se voir proposer un accompagnement individualisé.

Ces punchlines de campagnes peuvent évidemment rapporter des voix, mais ces solutions radicales montrent très vite leurs limites face à la complexité du marché de l'emploi. En la matière, il n'existe pas de recette miracle ni de "mode d'emploi type" pour la remise à l'emploi.

**Construisons une politique d'insertion à l'emploi digne de ce nom, plutôt que de vouloir, par la contrainte et la menace d'exclusion, flexibiliser et précariser davantage le marché du travail.**

ANNE-HÉLÈNE LULLING  
Secrétaire générale de l'Interfédération des CISP

Aujourd'hui à 02:01

Anne-Hélène Lulling est Secrétaire générale de l'Interfédération des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP)

**Construisons une politique d'insertion à l'emploi digne de ce nom, plutôt que de vouloir, par la contrainte et la menace d'exclusion, flexibiliser et précariser davantage le marché du travail.**

Le taux d'emploi en Wallonie est aujourd'hui légèrement au-dessus de la barre des 65%, contre 66,5% à Bruxelles et 76,8% en Flandre. Alors que l'objectif du gouvernement wallon était d'atteindre 68,7% au terme de la présente législature, un nouvel objectif – inscrit au cœur du Plan de relance wallon – vise un taux d'emploi de 75% pour les 20-64 ans à l'horizon 2030 ! Comment ne pas se féliciter d'un tel objectif ? Comment ne pas se réjouir de la perspective d'un avenir économique et social meilleur pour les chômeurs en Wallonie qui, finalement, n'attendent que cela : un emploi stable, durable, épanouissant et valorisant ? Si le cap est fixé, il reste néanmoins à trouver le chemin pour y arriver...

À entendre les déclarations de certains représentants politiques depuis plusieurs mois, la solution serait très simple. Il suffirait, après deux années d'allocations et d'inactivités professionnelles, d'exclure les chômeurs pour les diriger vers le CPAS, là où ils pourront éventuellement bénéficier d'un revenu d'intégration sociale (RIS) et se voir proposer un accompagnement individualisé. Ces punchlines de campagnes peuvent évidemment rapporter des voix, mais ces solutions radicales montrent très vite leurs limites face à la complexité du marché de l'emploi. En la matière, il n'existe pas de recette miracle ni de "mode d'emploi type" pour la remise à l'emploi.

Si le but est uniquement de baisser le taux de chômage, l'idée de supprimer les allocations peut se comprendre. En effet, ce jeu d'exclusion, à somme nulle, va permettre de diminuer mathématiquement le nombre des personnes au chômage. Une belle diminution chiffrée à mettre en avant... En revanche, si l'objectif est d'augmenter le nombre de personnes en emploi et de conduire une véritable politique d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle, l'idée est dénuée de bon sens, pour diverses raisons. Petit tour d'horizon...

### **L'effet probable du "retour à la case départ"**

La suppression des allocations de chômage après deux ans va faire pression de manière considérable sur les personnes qui soit seront exclues, soit sous la contrainte (et pour symboliquement ne pas devoir recourir aux services d'un CPAS), accepteront n'importe quel emploi, peu importe les conditions. Au risque de se retrouver après quelques mois et pour diverses raisons à nouveau au chômage... ou en maladie-invalidité. Le nombre de malades de longue durée monte en flèche depuis plusieurs années et la Belgique a passé pour la première fois en 2022 le seuil d'un demi-million de malades de longue durée ! Une spirale négative, tant au niveau social qu'économique, avec des coûts financiers qui [dépassent déjà le total de l'ensemble des indemnités de chômage du pays](#). La question ici posée est celle d'obtenir – et de conserver sur le long terme – de l'emploi durable et de qualité.

### **Des mesures contre-productives**

[Plusieurs études l'ont démontré](#), les politiques d'activation et d'exclusion sont contre-productives. On sait aujourd'hui qu'elles n'ont pas été en mesure d'éliminer le problème du chômage, d'autant que ce problème ne réside pas uniquement dans l'offre, mais également dans la demande de travail. On peut donc raisonnablement convenir des limites de l'activation et de son impact sur le taux d'emploi qui, faut-il encore le préciser, dépend de nombreux facteurs, comme la mobilité, l'accès à la formation, le niveau de qualification, les aspirations individuelles, mais aussi la croissance économique, le volume d'emplois disponibles, les exigences des employeurs, l'expérience requise, les conditions salariales, etc.

### **Du chômage au CPAS : un mauvais prétexte**

Diriger les personnes vers les CPAS, sous prétexte notamment qu'un accompagnement individualisé y est proposé, ne se justifie pas, dès l'instant où les CPAS ne sont pas les seules institutions à offrir un accompagnement de ce type. En effet, depuis de nombreuses années, les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) – où il est possible de maintenir ses allocations de chômage sans dégressivité pendant la durée de sa formation – ont fait de l'accompagnement à la carte une valeur cardinale, en développant avec chaque apprenant son propre projet personnel et professionnel. Chaque année, le secteur CISP forme ainsi environ 15.000 personnes éloignées de l'emploi dans des dizaines de filières.

## **La transférabilité de soi-disant "modèles"**

L'idée selon laquelle aucun autre pays ne prévoit des allocations illimitées dans le temps fait l'économie (pourtant indispensable) d'une étude approfondie et comparée des modèles nationaux contrastés et de la réalité socio-économique de ces pays. En effet, s'inspirer d'autres modèles est une chose, "téléporter" un système issu de l'étranger nécessite de s'interroger sur les conditions de transférabilité de ce système. Accepter ou refuser un emploi n'est pas, dans une grande majorité des cas, une question de caprice personnel ou d'exploitation d'un quelconque système. Dans ces pays cités comme des exemples à suivre, quels sont les taux de croissance, d'activité et d'emploi ? Si le taux d'emploi y est élevé en pourcentage, de quel type d'emploi s'agit-il ? Des emplois stables, correctement rémunérés, dans de bonnes conditions de travail ? Quelles sont, enfin, les caractéristiques des systèmes de sécurité sociale qui prévalent dans ces pays ?

## **Une équation complexe**

On dénombre aujourd'hui près de 230.000 demandeurs d'emploi et 158 métiers critiques et en pénurie en Wallonie. Cette situation démontre bien que l'équation du marché de l'emploi est complexe. Les économistes du travail nous rappellent que le retour à l'emploi nécessite trois conditions indispensables : des emplois disponibles, qui soient en adéquation avec les profils des candidats, mais aussi que les candidats acceptent les offres d'emploi. Et accepter ou refuser un emploi n'est pas, dans une grande majorité des cas, une question de caprice personnel ou d'exploitation d'un quelconque système. Le salaire et le bien-être au travail sont des éléments importants, mais les enjeux de contenu, de mobilité et de qualifications le sont tout autant.

## **Pour une politique d'insertion à l'emploi**

Nous marquons fermement notre opposition à cette idée de fixer les allocations de chômage à une durée limitée dans le temps. D'autant que derrière l'étiquette "chômage" se cachent des femmes et des hommes aux histoires contrastées, aux parcours singuliers et aux conditions de vie parfois très difficiles. Face à cette réalité, il est vain de vouloir classer les personnes dans des cases. L'optimisme, la volonté et la détermination à soutenir un public qui peine à trouver sa place dans la société doivent être de mise.

Notre secteur de l'insertion socioprofessionnelle, flexible et innovant, se veut être un rempart contre l'exclusion et défend un projet de société inclusif. Il y a nécessité à garantir à toutes ces personnes qui en ont besoin un niveau de vie décent. Il y a urgence aussi à penser et à construire une politique d'insertion à l'emploi digne de ce nom plutôt que de vouloir, par la contrainte et la menace d'exclusion, flexibiliser et précariser davantage le marché de l'emploi. Le danger serait surtout de fabriquer, toujours plus, une société d'exclus et institutionnellement reconnus comme tels ! Autrement dit, n'invertissons pas le sens de la flèche : cherchons toujours à inclure plutôt qu'à exclure...

Au nom du secteur CISP. Par Anne-Hélène Lulling, Secrétaire générale de l'Interfédération des CISP.